

Création de "projets de territoire pour la gestion de l'eau" dès 2020

La réduction de la ressource en eau et le réchauffement climatique ont été au cœur de l'intervention de Saveriu Luciani.

Le président de l'Office hydraulique a rappelé qu'une enveloppe de 75 millions serait consacrée à l'entretien des réseaux et à de nouveaux projets structurants, les crédits du PEI (plan exceptionnel d'investissements) étant insuffisants pour envisager de nouveaux barrages.

Pour autant, la gestion de l'eau et la préservation de l'équilibre naturel des milieux se feront à l'échelon des bassins de vie à travers le processus d'élaboration des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE), qui seront mis en œuvre par la Collectivité de Corse en association avec la chambre des Ter-

ritoires, et ce dès le début de l'année prochaine dans le Cap Corse, un territoire particulièrement vulnérable.

Chaque PTGE aura son propre comité de pilotage. Précisons que pour tendre vers l'autonomie énergétique et réduire ses factures, la Collectivité étudie des projets d'installation de panneaux photovoltaïques sur les plans d'eau dont elle a la gestion.

Aides aux communes

Face à une salle des délibérations à moitié vide, Gilles Simeoni n'a pas manqué de remarquer que la précédente session, qui avait à son ordre du jour le nouveau règlement d'aides aux communes, s'était jouée à gui-

chets fermés. L'occasion pour le président de la chambre des Territoires de rappeler trois évolutions importantes qui ont été entérinées lors du débat de l'Assemblée de Corse : le taux de financement des projets portés par les communes de 1 000 à 3 000 habitants était porté à 80 % ; de même, le financement sera augmenté de 10 % pour combler partiellement le surcoût généré par les programmes réalisés sur les sites qui ont de l'amiante environnemental, c'est surtout le cas en Haute-Corse ; les communes et les intercommunalités qui manifestent leur solidarité dans la résolution transitoire de la crise des déchets et acceptent sur leur territoire des centres de stockage bénéficieront d'aides exceptionnelles.

Le calendrier... de l'avant

Les postes de dépenses pour l'année 2020 sont connus : 127 000 euros de fonctionnement (campagne de communication, constitution d'un atlas des territoires, outils de dématérialisation des actes, etc.) et 90 000 euros d'investissement pour des travaux dans l'hémicycle.

L'année 2020 sera une année de transition puisque la chambre sera en partie renouvelée après les municipales.

Dès lors, le calendrier des sessions n'a qu'une date, le 9 mars. À une semaine du scrutin, les présents auront droit à une médaille.

J.-M. R.